Zones vulnérables aux pollutions par nitrates d'origine agricole en Champagne-Ardenne (ZVulNitrAgri_R21) [FICHE_142153]

Version: 121221 (données valides à compté du 21/12/2012)

(création): 31/03/2003 (révision): 21/03/2013 (publication): 26/03/2013

Résumé:

Les zones vulnérables sont les terres désignées conformément à l'article 3 paragraphe 2 de la Directive Européenne n°91-676 dont les objectifs consignés dans son premier article sont de réduire la pollution des eaux provoquées ou induites par les nitrates à partir de sources agricoles, et prévenir toute nouvelle pollution de ce type.

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole ou d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables, les zones où :

- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l.
- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Un programme d'action est mis en oeuvre dans chaque département concerné, arrêtant les prescriptions que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone vulnérable correspondante. Ils sont construits en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local. Ils visent à corriger les pratiques les plus génératrices de pollution.

En dehors des zones vulnérables, un code des bonnes pratiques agricoles, établi au niveau national est d'application volontaire.

Chaque zone vulnérable correspond à un arrêté préfectoral (préfet coordonnateur de bassin) après avis du conseil départemental d'Hygiène, du conseil général et régional et du comité de bassin. Les zones vulnérables sont réexaminées tous les 4 ans.

Cet arrêté est le texte réglementaire fondateur de la zone vulnérable.

Chaque zone s'étend sur une zone géographique constituée d'un ensemble de communes.

Définition issue du : SANDRE - Dictionnaire des données - Zonages techniques et réglementaires du domaine de l'eau - Thème :

ZONAGES - Version: 2.0 - 2012-06-05;

Pour plus d'info. :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter fiche entite.php?entite=ZoneVuln&dictionnaire=/db/sandre/Schemas/zon/2/sandre fmt xml zon.xsd

Type de données : Données vecteur

Droits d'accès aux métadonnées : INTERNET
Droit d'accès aux données : INTERNET
Service gestionnaire : DREAL Champ.Ard.

Producteur des données : DREAL CA / Service Milieux Naturels

Contact pour les données :

Nom de l'organisme : DREAL Champagne-Ardenne, Mission Connaissance et Développement Durable

Adresse e-mail de contact : sig.dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr

N° Téléphone : 0351416235

Adresse postale : 40 bv Anatole France

51022 Châlons-en-Champagne Cedex

Site: http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/

Couverture administrative :

CHAMPAGNE-ARDENNE

Etendue géographique : Région Champagne-Ardenne

Système de coordonnées : France métropolitaine - RGF93 / Lambert-93

Résolution - Vecteur: Echelle: 1 / 100000

Catégories :

• Planification / Cadastre

Thèmes COVADIS:

Eau / Zonages Eau

Thèmes INSPIRE:

• Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration

Processus de production:

Informations sur la qualité des données : La liste des zones vulnérables est établie sous la responsabilité des DREAL de bassin.

Le contour des communes de la BdCarto n'est pas bien calé sur le Scan25, donc les limites ne sont pas optimales.

Constitution géométrique : - 1 table à polygones.

Généalogie: La liste des zones vulnérables est établie sous la responsabilité des DREAL de bassin.

Dans le cas où un arrêté ultérieur viendrait compléter l'arrêté précédent, seule la date du dernier arrêté serait conservée.

Représentation spatiale de la Zone :

Un objet par arrêté correspondant à l'agrégation des contours communaux (BdCarto) citées dans l'arrêté concernant la zone.

L'information est mise à disposition également via la liste des codes INSEE des communes, dans l'arrêté concernant la zone.

Les multi-polygones et polygones à trou(s) sont possibles.

Sont donc représentés ici les périmètres concernés, et non les limites de chacune des communes concernées par le zonage en question.

Constitution géométrique : - 1 table à polygones.

Référentiel: BD CARTO ® IGN Thème administratif

Date du référentiel: 01/01/2011

Jeux de caractères des métadonnées : 8859part16 Jeux de caractères des données : 8859part16

Langage des métadonnées : Français Langage des données : Français

Contraintes d'utilisation des données :

Fichiers des conditions standard d'utilisation : diffusion_public

Limite d'utilisation :

La liste des zones vulnérables est établie sous la responsabilité des DREAL de bassin.

Dans le cas où un arrêté ultérieur viendrait compléter l'arrêté précédent, seule la date du dernier arrêté serait conservée.

Représentation spatiale de la Zone :

Un objet par arrêté correspondant à l'agrégation des contours communaux (BdCarto) citées dans l'arrêté concernant la zone.

L'information est mise à disposition également via la liste des codes INSEE des communes, dans l'arrêté concernant la zone.

Les multi-polygones et polygones à trou(s) sont possibles.

Sont donc représentés ici les périmètres concernés, et non les limites de chacune des communes concernées par le zonage en question.

Le contour des communes de la BdCarto n'est pas bien calé sur le Scan25, donc les limites ne sont pas optimales.

Données sous licence : Oui

Licence non limitée en nombre d'utilisateurs

3 sur 5

Fichiers du lot de données :

Description Nom Fichier Format Version Volume Type d'accès

_tab_sigv2.php HTML 0 Ko Téléchargement de données

ZVulNitrAgri_R21_Nomencl_130326.html HTML 7 Ko

Nom de fichier concerné :		ZVulNitrAgri_S_R21		
Type de fichier:		SIG		
Disponibilité :		DREAL		
Attributs :				
Contenu	Libellé	Type	Taille	Remarques
Identifiant régional	ID_Reg	texte	2	Numéro d'identification régional.
Nom	Nom	texte	100	Le nom de la zone vulnérable établi par l'État ou par l'un de ses services déconcentrés quand il existe. Il indique en général une localisation géographique.
Date de l'arrêté de délimitation	Date_AP	date		Date de la dernière révision en vigueur.
Observations	Observations	texte	100	